

PHILOSOPHIE, PRINCIPES, ARCHITECTURE DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE LA METALLURGIE, GOUVERNANCE DE LA BRANCHE ET MOYENS DU DIALOGUE SOCIAL (SOCLE COMMUN) - 5EME REUNION.

Le 31 mars s'est tenue la 5^{ème} séance de négociation concernant l'architecture, le rôle de la branche et le socle commun. Ce 1^{er} volet de la négociation, traité en parallèle avec le système de classifications, a pour but de **définir le fonctionnement de la branche**. Derrière des sujets en apparence complexes et techniques, l'un des principaux enjeux de cette négociation est la transposition de la Loi Travail dans la branche.

En ouverture de la négociation, l'UIMM présente la dernière version de l'accord avec ses évolutions résultant de la prise en compte des propositions des organisations syndicales, de celles de l'UIMM. On retrouve également des nouveaux sujets, à savoir les moyens du dialogue social dans la branche.

Il ressort de cette présentation, une prise en compte de plusieurs propositions et modifications formulées par les organisations syndicales, que ce soit par le biais d'interventions en réunion plénière ou par la communication de contributions écrites.

Pour la CGT, nos propositions prises en compte concernent la définition plus précise de la branche notamment par l'intégration de son rôle d'innovation sociale et de production de garanties sociales attractives pour les salariés.

Les autres volets de l'accord incluent également les propositions des organisations syndicales dont la CGT, notamment sur le fonctionnement des instances paritaires de branche, leur composition, la fréquence de leurs réunions, tant d'un point de vue national, que territorial. Néanmoins, l'UIMM en s'appuyant sur la Loi Travail poursuit sa volonté d'aller, au travers de ces nouvelles instances, vers une professionnalisation du dialogue social et donc du syndicalisme.

D'autre part, plusieurs articles de l'accord demeurent assez flous, de manière à laisser de la latitude juridique aux employeurs, afin d'élaborer leurs accords d'entreprise à leur convenance et sans trop se soucier des dispositions nationales.

L'UIMM ne veut pas financer le dialogue social dans la branche.

La dernière séquence de la négociation portait sur les modalités spécifiques du dialogue social dans la branche.

L'UIMM ne cesse d'évoquer l'importance et l'utilité d'avoir un dialogue social dynamique dans la branche reposant sur des représentants des organisations syndicales issus des entreprises de la branche.

Cependant, il n'y aura aucune proposition de financement spécifique pour la branche. Pire encore, alors que l'affaire récente des valises de l'UIMM a prouvé clairement des mécanismes opaques régissant le dialogue social pour certains acteurs pendant des années, l'UIMM ose déclarer que le syndicalisme doit reposer sur ses adhérents.

Sur ce point, la CGT rappelle la nécessité de disposer de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et formule la proposition d'un fonds paritaire financé par une cotisation des entreprises de 0,01 % de la masse salariale.

De nombreux sujets demeurent en suspens

Actualité oblige, l'UIMM persiste dans sa volonté de ne pas vouloir appliquer directement aux régions d'Outre-mer, les accords qui seront négociés d'un point de vue national. L'UIMM précise que l'application de ces accords doit tenir compte des spécificités locales. La CGT rappelle à l'UIMM, que les accords de la branche régissant la vie professionnelle des salariés de la métallurgie, doit s'appliquer à tous les travailleurs que se soit en métropole où dans les DROM.

La prise en compte de nos propositions sur le rôle et la place de la branche permettent de mieux définir l'architecture juridique du futur dispositif dans la perspective de l'élaboration d'une convention collective nationale. Néanmoins, le contenu du socle commun qui devrait être l'ossature de la future convention collective nationale, n'est toujours pas défini et son caractère impératif (applicable à tous) n'est pas encore garanti.

Sur la question des moyens humains et financiers pour cette négociation, il n'y a aucune avancée de l'UIMM sur ce point, tant au niveau des entreprises, que dans les territoires ou au niveau national. Les engagements patronaux d'évaluer la situation 6 mois après l'ouverture des discussions actuelles, sont contournés et renvoyés à des réunions sous format de Groupe Technique Paritaire ou de réunion bilatérale.

Un compte rendu est à votre disposition auprès du secrétariat sandrine.beriet@ftm-cgt.fr

Le collectif « Conventions collectives »



Pour aider à la campagne d'information des salariés, vous pouvez passer commande des affiches et cartes postales [en cliquant ici](#)